

COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE DE PLACE EN CRÈCHE ?

Dépôt du dossier :

Le dépôt d'une demande de place en crèches municipales (collectives ou familiales) est à effectuer à la Mairie du 19^e, **sur rendez-vous**, à partir du 6^e mois de grossesse.

Les rendez-vous peuvent être pris :

- Sur le site internet de la mairie : mairie19.paris.fr > services > enfance > modalités d'inscription en crèche.
- Par téléphone, au 01 44 52 29 19.

Liste des pièces à fournir :

Merci de vous munir de toutes les PHOTOCOPIES des documents suivants

Situation de la Famille :

- Copies des pièces d'identité du ou des responsable(s) et l'original du responsable présent.
- Un certificat médical mentionnant la date prévue de l'accouchement (l'acte de naissance de l'enfant devra être envoyé dès que possible pour finaliser le dossier) OU l'acte de naissance de l'enfant si celui-ci est déjà né.
- Livret de famille (pages des parents et des enfants) OU copie intégrale de l'acte de naissance.
- Jugement de divorce ou tout justificatif de procédure de séparation en cours.
- Attestation de paiement de la CAF (attention, si vous êtes hébergé, l'attestation doit être à votre nom et à l'adresse de l'hébergeant).

Justificatif d'adresse :

- **Pour les Locataires :** Quittance de loyer des bailleurs sociaux OU facture de consommation de moins de 3 mois du fournisseur d'énergie OU échéancier du fournisseur d'énergie en cours (les attestations de contrat ne sont pas acceptées).
Vous venez d'emménager : bail de location (signé) ET facture de souscription du fournisseur d'énergie
Vous allez déménager : Attestation du bailleur (précisant la date d'entrée dans les lieux). Des documents complémentaires seront à fournir dans un second temps.
- **Pour les Propriétaires :** facture de consommation de moins de 3 mois du fournisseur d'énergie OU échéancier du fournisseur d'énergie en cours (les attestations de contrat ne sont pas acceptées).
Vous venez d'emménager : Titre de propriété (signé) ET facture de souscription du fournisseur d'énergie
Vous allez déménager : Promesse de vente (signée). Des documents complémentaires seront à fournir dans un second temps.
- **Pour les personnes en centre d'hébergement ou à l'hôtel :** Attestation de moins de 1 mois du centre d'hébergement ou de l'hôtel mentionnant la date d'arrivée dans la structure.
- **Pour les personnes hébergées chez une tierce personne :**
 - L'attestation d'hébergement précisant les coordonnées du ou des responsable(s) et du ou des enfant(s) hébergés datée de moins d'1 mois.
 - Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant.
 - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (voir la liste des justificatifs ci-dessus selon la situation) concernant l'hébergeant.
 - Attestation de paiement de la CAF à votre nom et à l'adresse de l'hébergeant.

Justificatif de revenu :

- **Pour les salariés :** Dernier bulletin de salaire.
- **Pour les professions libérales ou indépendantes :**
 - Tout document de moins de 3 mois justifiant de votre affiliation et/ou de la création de votre entreprise (extrait Kbis, URSSAF, Maison des artistes...).
 - Tout document de moins de 3 mois justifiant de l'activité de votre entreprise (facture client, honoraires...).
 - Le dernier avis d'imposition sur le revenu.
- **Autres situations :** Attestation de formation, de congé parental, de paiement de pôle emploi ASS/ARE... etc

Justificatif concernant le mode de garde actuel :

Si votre enfant bénéficie ou bénéficiait d'un mode de garde, fournir le contrat d'accueil en cours ou un justificatif concernant l'arrêt de ce mode de garde.